

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 7 décembre 2023
modifiant l'arrêté du 20 décembre 2022
portant composition du comité social d'administration unique
d'administration centrale des ministères économiques et financiers
et l'arrêté du 2 mai 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée
du comité social d'administration unique d'administration centrale
des ministères économiques et financiers

NOR : ECOP2333586A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics, notamment son article 1^{er} et son annexe I ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2022 portant composition du comité social d'administration unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers ;

Vu le courrier électronique du secrétaire général adjoint de la CFDT Centrale des ministères économiques et financiers du 23 novembre 2023 ;

Vu le courrier électronique de la secrétaire générale de la CFDT Centrale des ministères économiques et financiers du 5 décembre 2023,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le *b* de l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 décembre 2022 susvisé est ainsi modifié, en ce qui concerne le syndicat *CFDT Centrale des ministères économiques et financiers (Confédération française démocratique du travail)* :

- *M. JOSEPH Francis est nommé représentant titulaire à la place de M. CHAMOREAU Christian ;*
- *M. THIRION Eric est nommé représentant titulaire à la place de M. LE GALL Pierre ;*
- *M. SERRAIN Jean-Pierre est nommé représentant suppléant à la place de M. JOSEPH Francis ;*
- *M. LAFAYE Didier est nommé représentant suppléant à la place de M. THIRION Eric.*

Article 2

L'annexe de l'arrêté du 2 mai 2023 susvisé est ainsi modifiée, en ce qui concerne le syndicat *CFDT Centrale des ministères économiques et financiers (Confédération française démocratique du travail)* :

- *M. SERRAIN Jean-Pierre est nommé représentant titulaire à la place de M. CHAMOREAU Christian.*

Article 3

La secrétaire générale des ministères économiques et financiers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 décembre 2023

Pour les ministres et par délégation :
Le secrétaire général adjoint,

Brice Cantin